



# Ouvrier de voirie conducteur - équipe exploitation

Catégorie C

Employeur : RENNES METROPOLE

## Direction :

Direction de la Voirie

**Effectif :** 487

**Leur raison d'être :** Direction mutualisée (Ville de Rennes et Rennes Métropole), avec des services centraux et des Plateformes de Voirie, elle assure l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses équipements : voirie, ouvrages d'art, éclairage public, signalisation, régulation de trafic, stationnement payant, propreté, logistique événementielle....

## Le sens de ce poste :

L'agent est chargé de l'exploitation de la voirie urbaine et routière sur la plateforme : patrouilles, mise en sécurité, mise en place de signalisation temporaire. Il assure l'entretien préventif et curatif de la voirie, des équipements et des dépendances de voirie.

## Environnement et conditions de travail :

Horaires : 8h15-12h00 / 13h00-16h45

Lieu de travail : Pacé

Matériel(s) à disposition : Téléphone portable (attribué à l'équipe). Vêtements de travail + Équipements de Protection Individuels (EPI)

Missions de suppléance : Chef d'équipe / ouvrier de voirie équipe exploitation

Télétravail : non

Autres : participation obligatoire à l'astreinte voirie et à la viabilité hivernale

N° du poste : 95461

Date de mise à jour de la fiche de poste : 24/05/2024

## Service :

Plateforme Nord Ouest

**L'équipe :** La plateforme de Voirie assure

- la maintenance et l'amélioration de la voirie en régie ou par des Entreprises.

- la gestion du domaine public routier

Elle réalise le diagnostic du patrimoine et l'élaboration des programmes de maintenance

**Effectif Service :** 33

## Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération : Régime indemnitaire, sujétion liée au poste et Indemnité d'astreinte

## **Vos 3 principales missions :**

### 1-Exploitation de la voirie

- Participer aux patrouilles et au diagnostic du patrimoine
- Mettre en place des signalisations permanentes et temporaires
- Participer aux interventions d'urgence

### 2-Entretien de la voirie, des équipements et des dépendances

- Réaliser des petits travaux d'enrobés, de maçonnerie et de pavage
- Entretenir les dépendances
- Réparer ou poser de la signalisation verticale
- Entretenir et réaliser des travaux de signalisation horizontale
- Réparer ou poser du mobilier urbain

### 3-Missions annexes

- Participer au suivi de l'activité
- Veiller à la sécurité collective sur les chantiers
- Participer à l'astreinte sécurité voirie et la viabilité hivernale

## **Compétences**

### **Les compétences relationnelles :**

- Sens du travail en équipe
- Sens du service public et de la tenue sur la voie publique
- Respect des règles de sécurité des chantiers et routière
- Sens de l'organisation

### **Les compétences nécessaires pour la prise de poste :**

- Permis B obligatoire
- Aptitude à la conduite d'engins de terrassement
- Connaissance des matériaux de voirie et de leur mise en œuvre
- Connaissance des gestes et postures pour les charges lourdes
- Aptitude à la lecture de plans d'ouvrages et de réseaux
- Aptitude aux travaux en extérieur

### **Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :**

- Autorisations de conduite d'engins
- Habilitation électrique
- Connaissance du territoire